COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SEILLE

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Délibération n° 2025-088 : approbation du plan local d’urbanisme intercommunal

Séance du 12 décembre 2025. Conseillers en exercice : 22. Présents : 20. Représentés : 2. Votants : 22.

Vu le code de l’urbanisme, et notamment ses articles L. 153-21 et suivants ;

Vu la délibération du 14 mars 2022 prescrivant l’élaboration du PLUi et fixant les modalités de la concertation ;

Vu le rapport et les conclusions de la commission d’enquête, l’enquête publique s’étant tenue du 2 juin au 4 juillet 2025 ;

Considérant que les avis des personnes publiques associées et les observations du public justifient les ajustements présentés en séance ;

DÉCIDE

Article 1 : le plan local d’urbanisme intercommunal du Val de Seille est approuvé, tel qu’il est annexé à la présente délibération.

Article 2 : il remplace les plans locaux d’urbanisme et cartes communales des onze communes.

Article 3 : la délibération sera affichée un mois au siège et dans chaque mairie, et publiée sur le Géoportail de l’urbanisme.

Votants : 22. Pour : 20. Abstentions : 2.

Fait à Aubrevaux, le 12 décembre 2025. Le président.

Document de démonstration. La Communauté de communes du Val de Seille est imaginaire : ce document est inventé.